



CONCL/RES/LISB/BU (2005)2

Bucarest, le 4 novembre 2005

PROGRAMME DE COOPERATION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LE
RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

Troisième réunion du Bureau du Réseau européen d'échange d'informations entre les
responsables et les entités chargés de la formation des magistrats

(RESEAU DE LISBONNE)

Institut National de la Magistrature (INM) de la Roumanie, Bucarest, Roumanie,
3-4 novembre 2005

Site web du Réseau de Lisbonne : www.coe.int/lisbon-network

CONCLUSIONS

4 novembre 2005

1. Dans le cadre de son Programme de coopération pour le renforcement de l'Etat de Droit, le Conseil de l'Europe a organisé à Bucarest les 3 et 4 novembre 2005, en coopération avec l'Institut National de la Magistrature (INM) de la Roumanie, la **troisième réunion du Bureau** du Réseau européen d'échange d'informations entre les personnes et entités chargés de la formation des magistrats (**Réseau de Lisbonne**)¹.

¹ Le Réseau de Lisbonne a été créé lors de la réunion multilatérale de Lisbonne, les 27 et 28 avril 1995. Le Bureau du Réseau de Lisbonne a été créé suite à la sixième réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Bucarest, 18-19 novembre 2003). Le Bureau (Ministère de la Justice de l'Autriche, Ministère de la Justice de la Finlande, Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de la France, Institut National de la Magistrature (INM) de la Roumanie, Académie de Justice de la Turquie) a tenu sa première réunion au Palais de l'Europe à Strasbourg les 16 et 17 décembre 2004 et sa deuxième réunion à Ankara les 8 et 9 septembre 2005.

2. Les participants ont exprimé leur gratitude à l'égard de l'Institut National de la Magistrature (INM) de la Roumanie pour avoir pris l'initiative d'inviter le Bureau à tenir sa troisième réunion à Bucarest, ainsi que pour la parfaite organisation de la réunion et l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

3. **Le Bureau** a, notamment:

a. procédé à l'examen de l'état de préparation de la première réunion de la Conférence des Directeurs des Ecoles Européennes de la Magistrature (Strasbourg, 22 novembre 2005) et à l'examen de l'état de préparation de la septième réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 23 et 24 novembre 2005) ;

b. pris note des informations de la Délégation de la France afférentes au Rapport Général qui sera présenté par le Directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de la France à l'occasion de la première réunion de la Conférence des Directeurs des Ecoles Européennes de la Magistrature (Strasbourg, 22 novembre 2005) ;

c. examiné et approuvé le projet de programme de la première réunion de la Conférence des Directeurs des Ecoles Européennes de la Magistrature et le projet de programme de la septième réunion plénière du Réseau de Lisbonne, sous réserve de finalisation par le Secrétariat ;

d. procédé à un échange de vues sur l'articulation entre les deux réunions ;

e. procédé à un échange de vues sur le rôle futur du Bureau du Réseau de Lisbonne.